BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

Région de gendarmerie de Rhône-Alpes et gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est

Décision n° 67015 RGRA/RH/BP/SCHANC du 16 juin 2011 portant attribution, en 2011, de la prime de résultats exceptionnels à titre exceptionnel

NOR: IOCJ1124408S

Le commandant de la région de gendarmerie de Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,

Vu le code de la défense :

Vu la loi nº 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure ;

Vu le décret nº 2004-1073 du 11 octobre 2004 portant création d'une prime de résultats exceptionnels ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2004 portant application du décret n° 2004-1073 portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale ;

Vu le procès-verbal de la commission consultative du 25 mai 2011,

Décide:

Article 1er

Les personnels sous contrat réserve de la gendarmerie dont la liste est jointe percevront, à titre exceptionnel, au titre de l'année 2010 une prime de résultats exceptionnels.

Article 2

Une prime de 500,00 € (cinq cents euros) est attribuée, à titre exceptionnel, au militaire de réserve dont le nom figure en annexe I.

Article 3

Une prime de 400,00 € (quatre cents euros) est attribuée, à titre exceptionnel, aux militaires de réserve dont la liste figure en annexe II.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur. Fait le 16 juin 2011.

Le général de corps d'armée, commandant la région de gendarmerie de Rhône-Alpes et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est, J. GRANDCHAMP

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ANNEXE I

Militaire de réserve bénéficiant d'une prime de résultats exceptionnels, à titre exceptionnel, d'un montant de 500,00 € pour l'année 2010

Pénalva Henri Nigend : 88 629	Numéro de livret de solde : 5 104 785
-------------------------------	---------------------------------------

ANNEXE II

Liste des militaires de réserve bénéficiant d'une prime de résultats exceptionnels, à titre exceptionnel, d'un montant de $400,00 \in$ pour l'année 2010

Barbizet Patrice	Nigend: 83 870	Numéro de livret de solde : 9 559 856
Barillier Frédéric	Nigend : 260 585	Numéro de livret de solde : 9 558 620
Beauge Lionel	Nigend : 260 614	Numéro de livret de solde : 9 520 996
Chichignoud Jacky	Nigend: 83 153	Numéro de livret de solde : 9 559 829
Chassaing Fabrice	Nigend : 261 003	Numéro de livret de solde : 9 586 769
Costes Yves	Nigend : 261 118	Numéro de livret de solde : 9 558 613
Pénalva Henri	Nigend: 88 629	Numéro de livret de solde : 5 104 785
Porché André	Nigend: 89 788	Numéro de livret de solde : 9 586 831
Pujol Claude	Nigend: 47 308	Numéro de livret de solde : 9 520 773
Ternois Christian	Nigend: 59 630	Numéro de livret de solde : 5 003 592
Thevenon Jean-Luc	Nigend : 262 903	Numéro de livret de solde : 9 586 841
Tripoz Daniel	Nigend: 43 337	Numéro de livret de solde : 9 510 774